



www.ccbrianconnais.fr

AR Prefecture

005-240500439-20201120-D2020_123-DE

Reçu le 26/11/2020

Publié le 26/11/2020

DELIBERATION**N°2020-123 du 20 novembre 2020****OBJET – SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Durance – Avis sur le projet de périmètre et de composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE)**

Rapporteur : Mme Corinne CHANFRAY

Annexe : Dossier de périmètre et de composition de la Commission Locale de l'Eau

Le 20 novembre 2020 à 17 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 13 novembre 2020 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 33

Nombre de pouvoirs : 4

Mme Marine MICHEL est nommée secrétaire de séance.

Titulaires présents : M. Arnaud MURGIA, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Eric PEYTHIEU, Mme Claire BARNÉOUD, M. Richard NUSSBAUM, Mme Emilie DESMOULINS, M. Christian JULLIEN, Mme Annie ASTIER-CONVERSE, M. Jean-Marc CHIAPPONI, Mme Elisa FAURE, M. André MARTIN, Mme Michèle SKRIPNIKOFF, M. Patrick MICHEL, Mme Maryse XAUSA FRANÇOIS, M. Thomas SCHWARZ, M. Gabriel LÉON, Mme Francine DAERDEN, M. Jean Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre PIC, M. Jean-Marie REY, Mme Muriel PAYAN, Mme Claudine CHRETIEN, M. Pierre LEROY, M. Vincent FAUBERT, Mme Corinne CHANFRAY, Mme Catherine BLANCHARD, Mme Marine MICHEL, M. Emeric SALLE, M. Gilles PERLI, M. Thierry AIMARD, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD.

Ont donné pouvoir : M. Florian DAZIN à M. Thomas SCHWARZ
M. Guy HERMITTE à M. Arnaud MURGIA
M. Nicolas GALLIANO à Mme Corinne CHANFRAY
M. Jean-Pierre MASSON à Mme Patricia ARNAUD.

Conformément aux L212-3 et R-212-26 et suivants du code de l'environnement, la Préfecture des Hautes-Alpes sollicite l'avis de la CCB sur le projet de périmètre et de composition de la commission locale de l'eau (CLE) du futur SAGE Durance.

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L212-3 et R-212-26,

Vu le dossier de consultation pour la définition du périmètre et de la composition de la commission locale de l'eau (CLE) du SAGE Durance en date du 28 juillet 2020,

Considérant que le projet de périmètre porte sur la totalité du bassin versant de la Durance, à l'exception des périmètres des deux SAGE préexistants, à savoir, celui du Verdon et du Calavon Coulon.

Considérant que l'ensemble du territoire de la CCB est inclus au périmètre du SAGE, à l'exception des territoires situés côté bassin versant de la Romanche (sur les communes de la Grave et de Villar d'Arène).

AR Prefecture

005-240500439-20201120-D2020_123-DE

Reçu le 26/11/2020

Publié le 26/11/2020

Considérant que la CCB fait partie de la CLE au titre des intercommunalités au sein du collège des collectivités et qu'elle dispose d'un siège, au même titre que toutes les autres structures qui la composent.

Considérant que la composition de la CLE pourra faire l'objet d'ajustements ultérieurs, en particulier, en intégrant l'éventuel syndicat mixte de bassin versant de la haute Durance (SMBVHD) qui pourrait être créé sur le territoire de la Haute-Durance.

Vu l'avis favorable de la Commission Développement économique, agriculture, développement numérique, tourisme du 13/10/2020,

Vu l'avis favorable du Bureau du 10/11/2020,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **Emet** un avis favorable au projet de périmètre SAGE sur ce bassin versant notamment au regard des enjeux importants présents et à venir,
- **Note** que les communes de La Grave et Villar d'Arène sont exclues du SAGE DURANCE puisqu'elles appartiennent au bassin versant de la Romanche,
- **Souligne** l'importance de définir des règles de fonctionnement de la future CLE en mettant en place des commissions de travail avec le territoire.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président,

Arnaud MURGIA



Date affichage : **26 NOV. 2020**

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.

Sage Durance

Dossier de périmètre
et de composition
de la Commission
Locale de l'Eau



Moyenne Durance

Serre-Ponçon



Haute Durance



Basse Durance



Ubaye



Asse & Bléone



Buëch



Synthèse du dossier
de consultation

La Durance et ses affluents, un territoire vaste et diversifié

La Durance et ses affluents drainent un vaste territoire de plus de 14 000 km², soit près de la moitié de la superficie de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Englobant des territoires allant du domaine de haute montagne dans les Alpes, à la Provence sous influence du climat méditerranéen, ce bassin versant est riche d'une très grande diversité de milieux et d'enjeux propres aux nombreux sous bassins qui le composent.

Les milieux aquatiques de ce bassin sont le siège d'une biodiversité exceptionnelle qu'il s'agit de préserver et reconquérir. De ces milieux dépend en outre une ressource en eau indispensable à ses usages multiples et diversifiés (agriculture, énergie, eau potable, industrie, tourisme). La gestion quantitative et qualitative de cette ressource, dans le contexte du changement climatique, représente un enjeu stratégique majeur, partagé par l'ensemble des acteurs à l'échelle de toute la région.

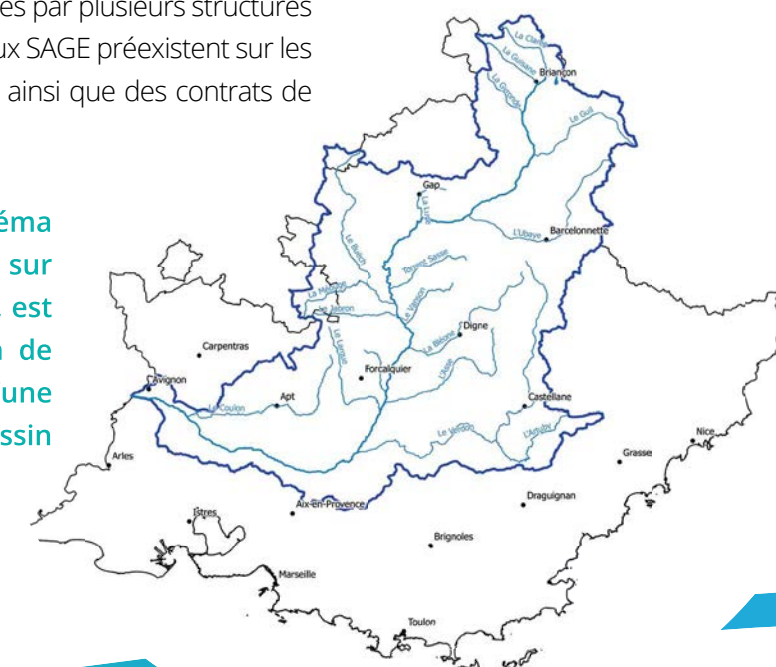


Crédits : SMIGIBA

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), qui fixe les ambitions d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau à l'échelle du territoire Rhône Méditerranée, a identifié la nécessité d'élaborer un Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sur le bassin de la Durance.

Sur ce territoire, de nombreux acteurs interviennent dans la gestion de l'eau, notamment dans le cadre de démarches animées par plusieurs structures dédiées à la gestion des milieux aquatiques. Deux SAGE préexistent sur les sous-bassins du Verdon et du Calavon-Coulon, ainsi que des contrats de rivières ou de milieux sur différents affluents.

L'enjeu d'une démarche de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux sur le bassin de la Durance - SAGE DURANCE, est de porter un projet collectif de gestion de l'eau et de permettre la mise en place d'une gouvernance renforcée à l'échelle du bassin versant.



Credits Photos

Ubaye : CCVUSP – Buech : SMIGIBA – Serre-Ponçon : Xavier Mordefroid - Sterne : Guy Durand - Durance : SMAVD EPTB Durance – Bléone : Matthieu COLIN www.photographeAerien.com pour l'Agence de l'eau

Quels sont les principes d'un projet partagé sur la Durance ?

L'ambition de porter un projet collectif de gestion de l'eau et de préservation de la ressource à l'échelle du bassin de la Durance a fait l'objet d'une première concertation, à laquelle plus de 150 acteurs du territoire ont été conviés. Il en est ressorti les principes suivants :

- La nécessité d'un SAGE « fédéral », fondé sur le principe de subsidiarité, afin que le SAGE s'appuie sur les gestionnaires de milieux aquatiques partenaires, dans le respect de leurs prérogatives au niveau local et dans une co-construction avec eux du SAGE au niveau global,
- L'utilité d'un SAGE qui objective et partage la connaissance pour une aide à la décision,
- L'importance d'un projet ascendant, concerté,
- L'ambition d'un projet pragmatique, qui veut être porteur de solutions au-delà de la mise à plat des connaissances.



Quels sont les contenus d'un SAGE ?



Un outil de planification et prospective

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux (SAGE) est un outil de planification opérationnelle prévu par le Code de l'environnement suites aux grandes lois sur l'eau. Outil d'un bassin versant, il doit être compatible avec l'outil de planification global qu'est le SDAGE.

Le SAGE par son instance décisionnelle, la Commission Locale de l'Eau (CLE) est également un outil de coordination entre de nombreuses parties prenantes pour construire une vision partagée.



Une portée juridique

Les documents du SAGE ont une portée juridique et sont assortis de documents cartographiques. Il s'agit :

- d'un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD), opposable aux décisions administratives. Il définit les objectifs du SAGE et évalue le coût de leur mise en œuvre,
- d'un règlement opposable aux tiers. Il permet d'édicter des règles auxquelles les décisions administratives prises dans le domaine de l'eau, sur le périmètre du SAGE, devront être conformes.



Une portée politique

L'élaboration, la révision et le suivi de l'application du SAGE sont réalisés par la Commission Locale de l'Eau (CLE), où sont représentés les différents acteurs.

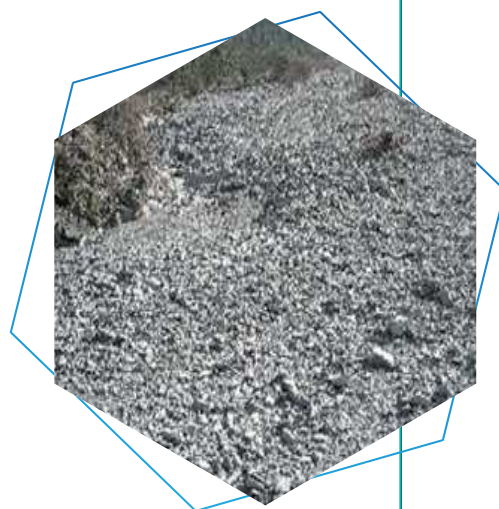
Quels sont les grands enjeux du territoire ?

LES EVOLUTIONS DU CLIMAT VONT TRES PROBABLEMENT MODIFIER LE FONCTIONNEMENT DU BASSIN VERSANT ET IMPACTERONT LES DIFFERENTS USAGES ET LES MILIEUX

Perspectives d'évolution de l'hydrologie naturelle

Les modèles hydrologiques convergent vers une diminution de la ressource disponible :

- Une baisse globale de la ressource avec une diminution en particulier sur la période estivale,
- Une intensification des contrastes saisonniers (étiages estivaux plus sévères et plus longs),
- Une réduction significative du manteau neigeux, avec une fonte plus précoce,
- Des évolutions incertaines des débits hivernaux.



Le changement climatique aura probablement des effets sur la disponibilité de la ressource en eau, mais aussi sur la température de l'eau et des milieux. Il s'agit d'un enjeu majeur pour le bassin versant. Il sera au cœur du futur SAGE.

LE BASSIN DE LA DURANCE EST ORGANISE AVEC DES GRANDS TRANSFERTS D'EAU MAIS LA REPARTITION DE LA RESSOURCE EST INEGALE



Le bassin de la Durance est doté d'un riche patrimoine de canaux datant pour certains du moyen âge et d'infrastructures structurantes dont la principale est l'aménagement hydroélectrique Durance-Verdon.

Ces aménagements, contraignants pour les milieux prélevés, permettent l'accès à la ressource en eau d'une grande partie du territoire régional. Cependant de fortes disparités demeurent et certains secteurs du bassin, très vulnérables au manque d'eau, connaissent déjà de fortes tensions sur la disponibilité de l'eau.

LES ENJEUX LIES AUX MULTIPLES USAGES SONT CONSIDERABLES

Les enjeux du système Durance Verdon :

- Agriculture Irriguée (80 000 ha / 400 millions d'euros de VA)
- Hydroélectricité (2000 MW 6,5 TWh/an)
- Industrie (80 000 emplois / 9 milliards d'euros de VA)
- Tourisme (60 000 emplois sur le périmètre, 7 000 liés à l'eau durancienne)
- Eau domestique (3 millions de personnes)

Les enjeux non économiques :

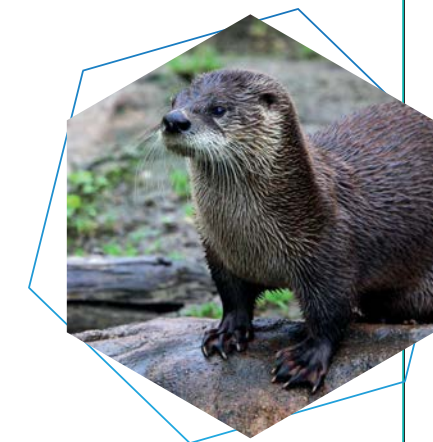
- Patrimoine naturel, biodiversité,
- Services culturels (paysages, loisirs, éducation...),
- Régulation des processus naturels (alimentation des nappes, régulation de la qualité des eaux, des crues, du climat local et global).



La disponibilité globale de la ressource permet de nombreux usages non économiques et économiques. A moyen terme, le changement climatique pourrait bousculer les grands équilibres entre usages. S'il risque d'aggraver la situation de territoires déjà déficitaires, il pourrait également faire évoluer les équilibres actuels. Il importe d'anticiper l'adaptation du bassin versant et les arbitrages à venir.

LE TERRITOIRE BENEFICIE D'UN PATRIMOINE ECOLOGIQUE EXCEPTIONNEL A PRESERVER ET RECONQUERIR

- De nombreuses espèces patrimoniales sont réparties sur une large part du bassin versant,
- Plus de 250 espèces d'oiseaux différentes sont présentes, dont plus d'une soixantaine d'intérêt communautaire. L'évolution des populations est très disparate avec certaines espèces en expansion et d'autres fragilisées ou menacées par la dégradation des milieux,
- Les chauves-souris, très dépendantes des milieux aquatiques, sont pour la plupart très menacées,
- Le bassin versant compte des espèces piscicoles majeures dont l'intérêt de préservation est communautaire voire mondiale (l'Apron, le Barbeau méridional, l'Anguille Européenne, la Truite Fario et le Brochet),
- Les cours d'eau constituent des corridors écologiques précieux pour de nombreuses espèces,
- Les rivières en tresse, présentes sur le bassin, sont des milieux rares et très spécifiques d'une grande richesse écologique.



Des milieux montagnards en tête de bassin aux plaines humides de basse Durance, le bassin versant de la Durance présente une très grande diversité et une très grande richesse de milieux naturels humides et de la faune et flore liées à leur présence.

Certaines rivières du bassin concentrent parmi les derniers grands linéaires de rivières en tresse d'Europe.

Le réseau hydrographique du bassin de la Durance constitue un corridor important pour le déplacement des espèces.

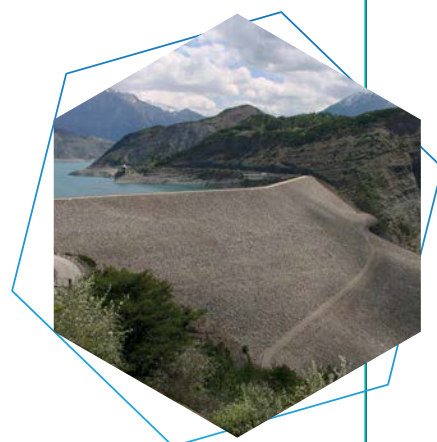
Ce patrimoine vulnérable aux évolutions en cours, notamment l'impact du changement climatique, doit être préservé voir restauré.

L'enjeu du SAGE est de travailler sur les fonctionnalités des zones humides, de l'espace alluvial, des cours d'eau, pour y parvenir.

LES PERTUBATIONS MORPHOLOGIQUES ET SEDIMENTAIRES ONT DES CONSEQUENCES HYDRAULIQUES ET ECOLOGIQUES IMPORTANTES

Les dégradations observées sur les cours d'eau du territoire sont de nature diverse :

- Extractions de matériaux (localement très importantes jusque dans les années 90),
- Présence de barrages (avec des tronçons court-circuités),
- Artificialisation du lit et des berges, chenalisation des écoulements, réduction de l'espace laissé à la rivière,
- Présences de seuils, d'infrastructures longitudinales ou traversantes,
- Evolution du boisement des versants et de la ripisylve,
- Des perturbations morphologiques et sédimentaires.



Les dégradations morphologiques sont des facteurs importants de dysfonctionnement des cours d'eau du bassin de la Durance.

La restauration de l'espace rivière et de son fonctionnement (transport solide, morphologie) répondent à la fois à des enjeux hydrauliques (aggravation des risques d'inondations, fragilisation d'ouvrages hydrauliques, engravement des confluences) mais aussi à des enjeux écologiques (déconnection de milieux adjacents, impact sur les peuplements des berges...).

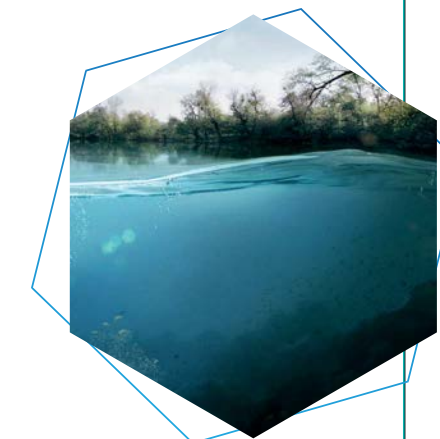
Les politiques de gestion des cours d'eau affluents et de la Durance contribuent ainsi à l'atteinte de meilleures fonctionnalités écologiques, à la gestion de la ressource quantitative ainsi qu'à la sécurité des biens et des personnes.

Le SAGE pourra se saisir d'une réflexion sur les conditions de restauration d'un espace rivière fonctionnel. Pour le transport solide, une vision et une stratégie globale pourront être construites à l'échelle du périmètre du SAGE Durance. Les enjeux spécifiques des masses d'eau fortement modifiées par les aménagements pourront également être abordés collectivement.

LES ENJEUX DE QUALITE DES EAUX SONT IMPORTANTS

Des enjeux de qualité ont été également identifiés :

- Une qualité des eaux globalement satisfaisante mais un bassin vulnérable aux pollutions des eaux de surface et des eaux souterraines (pesticides, anciens sites industriels pollués, pollutions accidentelles, anciennes décharges en bord de cours d'eau),
- Des connaissances insuffisantes sur les eaux souterraines
- Des outils d'alerte insuffisants
- L'impact du changement climatique sur la ressource en eau pourrait conduire à une détérioration probable de la qualité des eaux de surface et souterraines (diminution de la dilution, augmentation de la température).



Le maintien voire la restauration de la qualité des eaux est un enjeu essentiel pour assurer la protection des captages contre les risques de pollution, pour garantir un accès à une eau potable de qualité, pour disposer d'une eau de bonne qualité pour le bon fonctionnement des milieux, et pour l'ensemble des usages (économiques mais aussi pour des usages de loisirs tels que la baignade).

Le SAGE pourra se saisir de cet enjeu de qualité, pour les eaux de surface comme pour les eaux souterraines.

LE BASSIN EST TRES SOUMIS AU RISQUE D'INONDATION

Certaines spécificités locales peuvent constituer des facteurs aggravants pour le risque d'inondations :

- phénomènes météorologiques locaux,
- intensité du transport solide,
- phénomènes de ruissellement,
- phénomènes karstiques,
- risque de submersion ou de rupture d'ouvrages,
- forte érosions et fragilité des berges,
- sur certains affluents de la Durance les phénomènes de crue peuvent être parfois très rapides.



De nombreuses démarches sont en cours sur la Durance et ses affluents pour améliorer la gestion et la protection contre le risque d'inondation. La mise en œuvre de la nouvelle compétence GEMAPI et de nombreux programmes d'action sur les différents cours d'eau (PAPI, PAPAM, Contrats de Rivières) y contribuent.

Une Stratégie Locale de Gestion du Risques d'Inondation (SLGRI) fixe de nombreux objectifs à l'échelle de l'ensemble du bassin versant.

Le SAGE pourra disposer d'un volet « prévention des inondations au regard de la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau ».

LE TERRITOIRE COMPTE DE NOMBREUX ACTEURS A COORDONNER

- L'aménagement agro-industriel du bassin de la Durance est une infrastructure, construite sous concession d'Etat confiée au concessionnaire EDF,
- Des Associations Syndicales de Propriétaires (ASA, ASF, ASL), présentes de longue date sur le territoire, assurent une gestion collective de l'eau d'irrigation,
- Pour la gestion des prélèvements des canaux de Basse Durance et de la réserve agricole en période estivale, l'Etat a institué la Commission Exécutive de la Durance (CED),
- Sur le bassin, de nombreux syndicats de rivières et Parcs Naturels Régionaux portent les missions de gestion des cours d'eau,
- Avec la compétence GEMAPI et leurs prérogatives en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire, les intercommunalités deviennent aujourd'hui des acteurs incontournables,
- La Région et les départements animent ou soutiennent des politiques de gestion. L'Etat organise la régulation du partage et la gestion de crise. L'Agence de l'Eau encourage la gestion équilibrée de l'eau et des milieux,
- Les usagers souhaitent prendre part aux processus de décision.



De multiples acteurs ont chacun une part de légitimité dans les échanges liés à la gestion du bassin versant de la Durance (élus, administrations d'Etat, gestionnaires, représentants des différents usages, des milieux, experts, etc.).

L'interaction entre ces différents niveaux d'intervenants est croissante. De nombreux outils partenariaux tels que les contrats de gestion ou contrats de rivière existent sur le bassin. Les usagers souhaitent de plus en plus prendre part aux discussions et aux instances existantes.

La création d'un espace de dialogue est souhaitée pour clarifier et coordonner l'intervention de chacun, dans le respect des prérogatives des différents acteurs. Le SAGE pourra ainsi permettre d'améliorer la gouvernance sur le bassin versant.

Quels sont les pistes de travail du SAGE de la Durance vis-à-vis de ces enjeux ?

Face aux multiples enjeux du bassin de la Durance, le SAGE apparaît comme un outil pertinent pour travailler à la gestion intégrée de l'eau et des milieux. Les éléments d'état des lieux et la définition des actions seront très largement étayés et discutés lors de la phase d'élaboration du SAGE. Les pistes d'actions présentées ci-après, ont pour objet d'illustrer des contenus concrets auxquels le SAGE pourra conduire.

L'enjeu global de gestion équilibrée de la ressource pourrait notamment se décliner au travers des axes de travail suivants :



- Construire une vision bassin versant du fonctionnement global du système Durance-Verdon en contexte de changement climatique, et être en capacité si besoin de proposer des ajustements à la gestion du système mais aussi des adaptations aux évolutions futures,
- Améliorer la connaissance et la gestion des nappes,
- Mieux répartir la ressource et travailler à la solidarité avec les bassins non sécurisés,
- Valoriser le patrimoine et le savoir-faire provençal en matière de partage de la ressource et apporter une réflexion sur sa pérennisation,
- Prendre en compte, dans la gestion de la ressource en eau, les interfaces Durance / Crau, Durance / Métropole Aix-Marseille, et Berre / Crau / Durance
- Evaluer l'incidence des choix de gestion pour les différents usages et pour les milieux.

L'adaptation au changement climatique implique de concilier la disponibilité de la ressource (sans doute moins abondante à l'avenir) et l'évolution des besoins en eaux pour les milieux ou pour les usages. Les pistes d'actions du SAGE visent à favoriser une réelle approche multi-usage notamment par :



- le partage de connaissance,
 - la veille sur la prise en compte des enjeux liés à l'eau dans les politiques sectorielles,
 - le partage de réflexions et de bonnes pratiques liées aux usages,
- Il s'agit également de permettre de mieux évaluer l'incidence des choix de gestion pour les différents usages, ou pour les milieux.

La préservation du patrimoine écologique et de la biodiversité implique que le SAGE travaille sur la fonctionnalité des zones humides, l'espace alluvial, les cours d'eau à l'échelle du périmètre du SAGE. Les pistes d'actions du SAGE pourront être les suivantes :



- Améliorer le partage de données et mutualiser les protocoles de suivis,
- Construire une vision globale sur les continuités aquatiques et terrestres,
- Construire une vision et une stratégie d'intervention sur les espèces exotiques envahissantes,
- Objectiver l'impact du changement climatique sur les zones humides,
- Porter la préservation des zones humides dans les projets d'aménagement et les documents d'urbanisme, définir avec les acteurs locaux une stratégie foncière sur les sites sensibles,
- Porter un plan d'action stratégique sur les zones humides.

En matière de restauration de l'espace rivière et de préservation de zones humides, le SAGE pourra conduire à :



- Construire une vision et une stratégie globale du transport solide à l'échelle du périmètre du SAGE Durance,
- Elaborer une stratégie sur les conditions de restauration d'un espace de bon fonctionnement des rivières,
- Prendre en compte les spécificités des masses d'eau fortement modifiées et proposer des pistes de réflexions pour améliorer leur fonctionnement.

Le SAGE pourra se saisir de l'enjeu qualité, pour les eaux de surface comme pour les eaux souterraines. Les pistes d'actions du SAGE sont les suivantes :



- Conduire des diagnostics,
- Améliorer la gestion de crise pour les pollutions accidentelles,
- Définir, le cas échéant, des actions de lutte contre les pollutions : ambitions sur les rejets de STEP, mise en place d'un réseau de suivi qualité, stratégies d'actions liées aux érosions sur d'anciennes zones de décharges ; partager les études existantes sur ces thématiques,
- Partager des réflexions sur les outils de diminution de la pollution agricole.

Le SAGE pourra disposer d'un volet « prévention des inondations au regard de la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau ». Il aura vocation à alimenter les objectifs de la SLGRI et pourrait notamment contribuer à :



- Mutualiser des réseaux d'alerte ou de partage d'expérience dans l'organisation de la gestion de crise,
- Améliorer les mesures de débits,
- Partager des réflexions et proposer des outils d'amélioration de la gestion de l'alerte et la gestion de crise,
- Améliorer l'articulation des démarches existantes.

Les acteurs ont souligné leurs attentes vis-à-vis d'un SAGE qui permettent un cadre de travail collaboratif faisant émerger des décisions fédératrices.



- L'attention portée au partage de l'information et à l'objectivation des données apparaît comme une première condition essentielle à l'émergence de décisions fédératrices,
- La composition de la CLE, représentative des acteurs et permettant l'expression des différents enjeux de gestion des milieux et d'usages vise à favoriser l'expression des différents points de vue,
- Les dispositions prises pour favoriser une coordination élargie entre le SAGE Durance, les SAGE du Verdon et du Calavon-Coulon, et les territoires desservis, devraient également permettre d'intégrer pleinement les enjeux liés aux interactions avec ces territoires situés en dehors de son périmètre. Sans préjuger des débats qui auront lieu au sein de la future CLE, le nouvel espace de gouvernance proposé, devrait ainsi permettre de favoriser l'émergence de décisions collectives pour répondre aux enjeux autour de solutions efficaces et acceptables.

Le partage de la connaissance représente un enjeu important pour permettre l'adhésion du plus grand nombre à la démarche de SAGE. Une appropriation des grands enjeux sera nécessaire pour impliquer à la fois les acteurs techniques mais aussi le grand public.

Il s'agit donc de favoriser l'implication de tous, de sensibiliser les habitants et les usagers à la gestion de la ressource en eau et à la protection des milieux aquatiques. Cela peut passer par la mise à disposition d'information, des actions de communication, mais également par le fait de faire découvrir les milieux aquatiques et leurs richesses. La démarche de SAGE pourra ainsi prévoir :



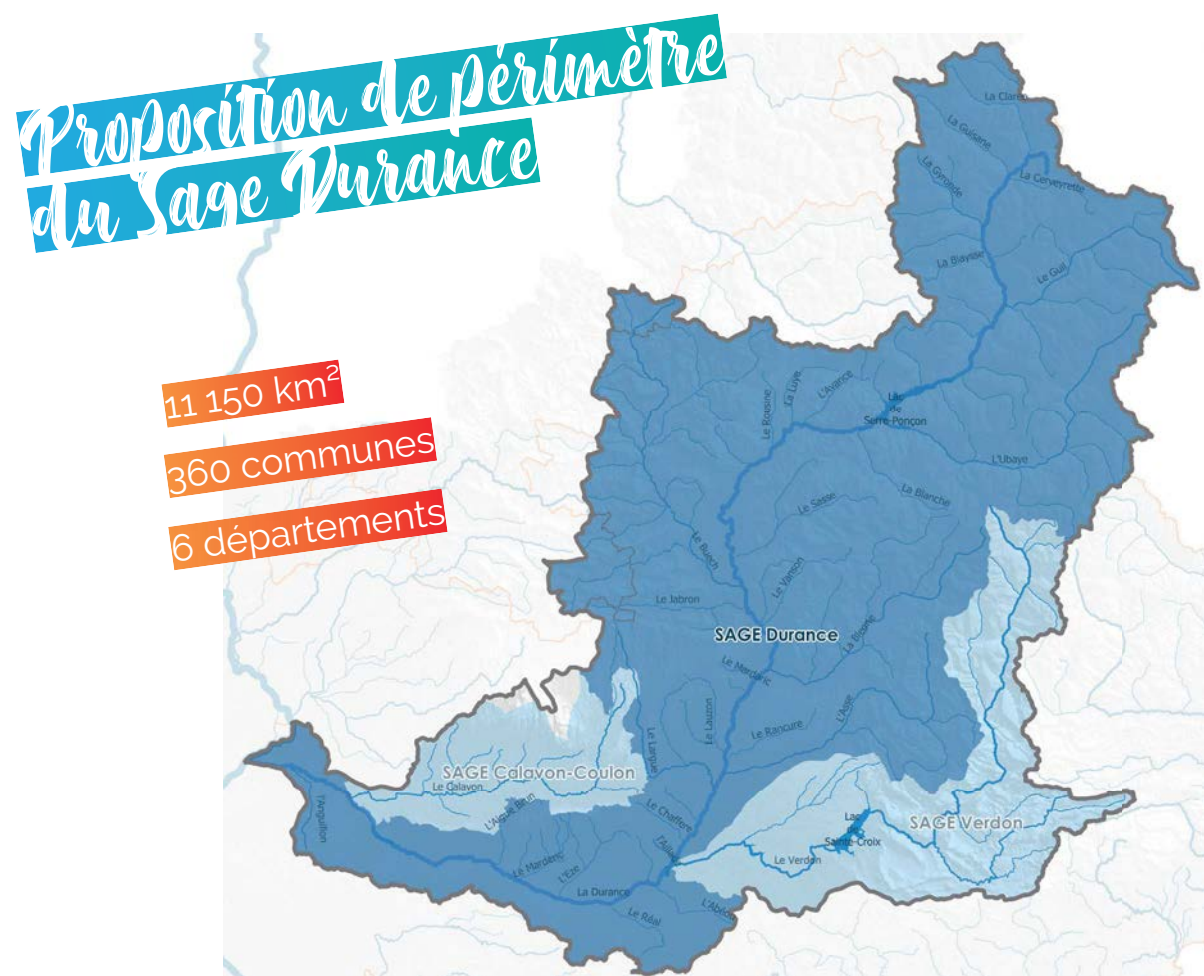
- La construction d'un observatoire du SAGE, outil d'accompagnement des politiques publiques,
- La production de supports techniques et grand public,
- Le partage et la mutualisation d'outils de communication, avec les gestionnaires locaux,
- Le développement d'une stratégie et d'outils de communication liés au SAGE,
- La création ou l'articulation d'événements charnières (existants) célébrant la Durance, ses affluents, ses milieux et leurs cadres de vie,
- Le SAGE pourrait permettre des retours d'expériences des sites existants aménagés pour permettre la découverte. Selon les besoins, il pourra viser la définition de stratégies cohérentes d'organisation des sites d'accueil du public.

Quel sera le périmètre du SAGE ?

Le périmètre d'un SAGE doit nécessairement porter sur une zone hydrographique cohérente. Les discussions menées lors des concertations préalables à la mise en place de l'outil ont porté sur :

- **la volonté des territoires du bassin versant de la Durance**, concernés par les SAGE Calavon et Verdon, de maintenir les SAGE validés et en cours de mise en œuvre et l'impossibilité juridique de superposer deux SAGE
- **la volonté d'incarner politiquement le bassin versant** pour dialoguer avec les territoires desservis par l'eau de ce bassin.

Ainsi le périmètre de SAGE proposé porte sur le bassin versant de la Durance détourné des deux SAGE préexistants (Verdon et Calavon Coulon). La mise en place d'un dispositif de dialogue avec les deux SAGE existants sur le bassin versant et avec les territoires desservis a cependant été identifiée comme indispensable.



Qui sont les acteurs de ce projet ?

Le SMAVD-EPTB de la Durance, structure porteuse de la démarche

Créé en 1976, initialement sur la Basse-Durance, le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD) couvre aujourd'hui un territoire opérationnel qui s'étend sur les 230 km que parcourt la Durance entre Serre-Ponçon et le Rhône. Il intervient pour le compte de ses collectivités membres : 13 intercommunalités riveraines de la Durance, les Départements des Bouches-du-Rhône, du Vaucluse, des Hautes-Alpes et des Alpes de Haute Provence et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le SMAVD, reconnu depuis 2010 en tant qu'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Durance, assure un rôle d'animation et de coordination à l'échelle de l'ensemble du bassin hydrographique de la Durance et de ses affluents.

LA DEMARCHE DE CONCERTATION INITIEE

Le SMAVD-EPTB Durance porte également, depuis 2015, l'animation d'un Comité Plénier, instance réunissant plus de 150 acteurs concernés par le bassin versant de la Durance (collectivités territoriales, usagers économiques et non économiques, associations de protection de l'environnement, services de l'État) au sein de laquelle ont déjà pu avoir lieu de nombreux échanges, notamment ceux concernant la construction de la SLGRI Durance le lancement d'un diagnostic socio-économique des usages.

Ainsi, le SMAVD-EPTB Durance a pu légitimement porter les premières concertations et réflexions sur l'émergence d'un SAGE de la Durance et reste la structure légitime pour le portage du futur SAGE et l'animation d'un dialogue avec les deux SAGE préexistants sur le bassin versant.



SON ROLE D'EPTB

Souhaitant fonctionner dans un esprit collectif avec les structures de gestion des milieux aquatiques présentes sur le bassin de la Durance, le SMAVD a mis en place une régie d'exploitation réunissant : les Parcs Naturels Régionaux (PNR) du Queyras, du Luberon et du Verdon, le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de Serre-Ponçon (SMADESEP), le Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents (SMIGIBA), le Syndicat Mixte Asse-Bléone (SMAB), le Syndicat Intercommunal de Rivière du Calavon-Coulon (SIRCC), le Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'entretien du bassin de l'Eze (SIAE), le Syndicat Intercommunal de Protection, de Colmatage et de Correction des Rives du Jabron (SIPCCRJ), le Syndicat Intercommunal de l'Anguillon (SIBA) ainsi que la communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre Ponçon (suite à l'intégration du syndicat intercommunal compétent sur l'Ubaye dans l'intercommunalité).

La CLE, future instance de gouvernance

La future Commission Locale de l'Eau (CLE) sera chargée de l'élaboration du SAGE, puis de son suivi et de sa révision.

Elle associe les différents acteurs du territoire. Sa composition est encadrée règlementairement avec 3 collèges distincts : le collège des collectivités territoriales (au moins 50% des représentants), le collège des usagers (au moins 25% des représentants), le collège des représentants de l'État (au plus 25% des représentants).

La proposition de CLE soumise au préfet dans le présent dossier est issue d'un travail de concertation et de la recherche d'équilibre visant notamment à :

- **Avoir une assemblée qui nourrisse les débats et décisions sur l'ensemble des sujets** : la ressource en eau, ses multiples usages et les enjeux socio-économiques associés ; la biodiversité et la gestion écologique des milieux aquatiques ; les risques,
- **Garantir un équilibre entre les représentants des différents usages** (hydro-électricité, irrigation et agriculture, industrie, tourisme, eau potable) et des milieux,
- **Garantir un équilibre dans la représentation de la diversité des territoires du périmètre** : territoires urbains et ruraux, territoires amont et aval, sécurisés et non sécurisés,
- **Une représentation qui fasse une large place aux gestionnaires de milieux aquatiques** pour un SAGE fédéral, en respect du principe de subsidiarité, qui leur permette d'être le relais du SAGE de manière légitime sur leurs propres bassins versants,
- **Une proposition pragmatique**, efficace et qui permet le dialogue avec les deux autres SAGE et les territoires desservis.

La décision finale de composition de la CLE, comme le choix du périmètre, est actée par le Préfet par arrêté préfectoral.



Proposition de composition de la CLE

NB : La proposition validée lors de la concertation et présentée ci-après, pourra faire l'objet d'ajustements « techniques » en raison de modifications intervenues ou susceptibles d'intervenir sur le périmètre du SAGE.

On relève notamment : la création prochaine du Parc Naturel Régional du Mont Ventoux, dont une commune est incluse dans le périmètre du SAGE ; la création d'un syndicat mixte du bassin versant de la haute Durance qui a toute vocation à être membre de la CLE en tant que structure gestionnaire de milieux aquatiques du périmètre ; et la dissolution du SIVOM Durance Alpilles devenu Régie des Eaux de l'intercommunalité Terre de Provence

COLLEGE COLLECTIVITES

Région - départements

- Région Provence Alpes Côte d'Azur (2 sièges)
- Département des Bouches-du-Rhône
- Département du Vaucluse
- Département des Alpes de Haute Provence
- Département des Hautes Alpes
- Département du Var
- Département de la Drôme
- Région Auvergne Rhône Alpes

Gestionnaires milieux aquatiques

- Parc Naturel Régional du Queyras
- Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de Serre-Ponçon (SMADESEP)
- Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents (SMIGIBA)
- Syndicat Intercommunal de Protection Correction et Colmatage des Rives du Jabron (SIPCCRJ)
- Syndicat Mixte Asse-Bléone (SMAB)
- Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD)- EPTB Durance
- Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de l'Eze (SIAE)
- Syndicat Intercommunal du Bassin de l'Anguillon (SIBA)
- Parc Naturel Régional du Luberon
- Parc Naturel Régional Verdon
- Parc Naturel Régional Baronnies Provençales
- Parc Naturel Régional des Alpilles

Intercommunalités

- Baronnies Drôme Provençale
- Briançonnais
- Buëch-Dévoluy
- Durance-Luberon-Verdon Agglomération
- Gap-Tallard-Durance
- Grand Avignon

- Guillestrois-Queyras
- Haute-Provence- Pays de Banon
- Jabron-Lure-Vançon-Durance
- Luberon Monts de Vaucluse
- Métropole Aix-Marseille-Provence
- Pays de Forcalquier- Montagne de Lure
- Pays des Ecrins
- Provence-Alpes Agglomération
- Serre-Ponçon Val d'Avance
- Sisteronais-Buëch
- Terre de Provence
- Serre-Ponçon
- Territoriale Sud-Luberon
- Vallée de l'Ubaye- Serre-Ponçon

Communes

- Une du département 04
- Une du département 05
- Une du département 13
- Une du département 84

Syndicats mixtes de SCOT

- SM SCOT Aire gapençaise
- SM SCOT du Bassin de vie d'Avignon
- Pays Sud Serre-Ponçon
- SM SCOT Cavaillon, Coustellet, Isle sur la Sorgue

Syndicats d'eau potable

- SI de l'Eau et de l'Assainissement de la Moyenne Durance
- SIVU de l'Eau et de l'Assainissement de la Vallée du Jabron
- SI de Salignac Entrepierres
- SIAEP Durance Plateau d'Albion
- SIVOM Durance Alpilles
- Syndicat Durance Luberon
- Syndicat Mixte des Eaux Durance Ventoux

COLLEGE ETAT et ETABLISSEMENTS PUBLICS

- Préfet de département désigné référent
- Préfet coordonnateur de bassin
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement PACA (DREAL)
- Agence Régionale de Santé (ARS)
- Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt PACA (DRAAF)
- Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse
- Office Français de la Biodiversité
- Direction Départementale des Territoires Alpes-de-Haute-Provence, chef de MISE
- Direction Départementale des Territoires Hautes-Alpes, chef de MISE
- Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône, chef de MISE
- Direction Départementale des Territoires Vaucluse, chef de MISE
- Directions Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale PACA (DRJSCS)
- Office National des Forêts
- Parc National des Ecrins
- Parc National du Mercantour

COLLEGE USAGERS

Agriculture

- Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute Provence
- Chambre d'Agriculture des Hautes Alpes
- Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône
- Chambre d'Agriculture de Vaucluse

Transport d'eau

- Structure d'irrigation collective du Vaucluse
- Structure d'irrigation collective des Bouches du Rhône
- Structure d'irrigation collective des Alpes de Haute Provence
- Structure d'irrigation collective des Hautes Alpes
- Commission Exécutive de la Durance (CED)
- Société du Canal de Provence
- Société des Eaux de Marseille, délégataire de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Industrie et Energie

- Electricité de France
- Syndicat de la petite hydroélectricité
- Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction Provence-Alpes-Côte d'Azur (UNICEM)
- Association Environnement Industrie
- Commissariat à l'Energie Atomique, centre de Cadarache (CEA)

Tourisme

- Comité Régional du Tourisme Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Fédération Française de Canoë Kayak-Comité Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Syndicat des prestataires du Lac de Serre-Ponçon
- Comité Régional de Voile Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Représentation des stations de Ski

Milieux et Biodiversité

- Association Régionale des Fédérations de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Représentant des fédérations de pêche Moyenne et Haute Durance
- Représentant des fédérations de pêche Basse Durance
- France Nature Environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur (FNE)
- Ligue de Protection des Oiseaux Provence-Alpes-Côte d'Azur (LPO)
- Conservatoire des Espaces Naturels Provence-Alpes-Côte d'Azur (CEN)
- Union Régionale des Centres Permanents d'Initiative pour l'Environnement (CPIE) Provence-Alpes-Côte d'Azur

Autre

- Associations de la propriété foncière ou forestière
- Association de Consommateurs
- Fédération régionale de chasse

SANS DROIT DE VOTE

Personnes associées

- Président de la Commission Locale de l'Eau du Verdon
- Président de la Commission Locale de l'Eau du Calavon
- Président du GIPREB-Syndicat mixte
- Président du Syndicat Mixte de la Nappe de la Crau (SYMCRAU)

Personnalités qualifiées

- Maison Régionale de l'Eau (MRE)
- Migrateurs Rhône Méditerranée (MRM)
- Aix-Marseille Université
- BRGM
- INRAE
- CEREMA
- Président de Conseil Scientifique de la Durance
- Représentation de l'agriculture biologique
- SPC Grand Delta

Quels liens entre le futur SAGE de la Durance et les deux SAGE existants sur le bassin ?

Le périmètre défini pour le futur SAGE de la Durance, implique nécessairement qu'un dialogue élargi soit mis en place avec les deux SAGE préexistants du Verdon et du Calavon-Coulon.

Aux vues des enjeux communs, la mise en place d'une instance InterSAGE, doit être formalisée et définie avec l'implication conjointe des élus des CLE et des structures porteuses des trois SAGE. Ainsi, à l'instar des discussions mises en place pour la proposition de composition de la future CLE Durance une instance de type « conférence des Présidents » pourra être mise en place pour mener cette discussion sur la construction d'un inter-SAGE Durance Verdon Calavon.

Par ailleurs, les dispositions permettant de faciliter un dialogue InterCLE sont d'ores et déjà prévues ou existantes :

- Dans le projet de la CLE Durance, la participation des présidents des CLE du Verdon et du Calavon est proposée au titre des personnes associées,
- La participation des Présidents des Parcs Naturels Régionaux du Verdon et du Luberon, structures porteuses des SAGES Verdon et Calavon, siégeant de plein droit dans le collège des collectivités de la future CLE de la Durance est prévue ; à l'inverse, l'EPTB Durance structure porteuse du SAGE Durance siège au sein des CLE du Verdon et du Calavon,
- L'ensemble des structures de gestion, et notamment les deux parcs naturels régionaux, siègent aux côtés du SMAVD au sein d'une régie autonome de l'EPTB Durance. Cette gouvernance a justement pour fonction de favoriser une approche cohérente des enjeux à l'échelle du bassin versant.



Pont Julien, Calavon-Coulon



Le Verdon

Quels liens entre le futur SAGE de la Durance et les territoires desservis ?

Un dialogue avec les territoires desservis par l'eau du bassin versant est nécessaire. Ce dialogue devra permettre des échanges réguliers et notamment l'analyse des conséquences de décisions qui pourraient être applicables dans le périmètre du SAGE mais pouvant avoir des répercussions sur les territoires desservis par l'eau du système Durance Verdon (la Basse Durance irriguée, la Crau, l'étang de Berre, la Métropole d'Aix-Marseille, la Métropole Toulonnaise, le Var).

La composition de la CLE, telle qu'elle est proposée, apporte d'ores et déjà un cadre qui permettra d'initier un tel dialogue et de définir et structurer la future organisation en s'appuyant sur les grands principes suivants :

- La participation des présidents du GIPREB-syndicat mixte et du SYMCRAU au titre des personnes associées de la future CLE ;
- La participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein du collège des collectivités de la future CLE, ainsi que des conseils départementaux des Bouches du Rhône, du Vaucluse et du Var ;
- La participation des structures de transport d'eau au sein du collège des usagers de la future CLE, mais également des représentants de différentes usages (agriculture, industrie, tourisme, eau domestique) qui se déploient largement sur le bassin déversant, au-delà du bassin versant lui-même ;
- La participation de la Région Provence-Alpes Côte d'Azur, porteuse de l'AGORA.

Les modalités plus précises de coordination et de dialogue seront définies parallèlement à la mise en place de la CLE.



Etang de Berre



Plaine de la Crau

Quel est le calendrier du SAGE ?

La vie d'un SAGE comprend 3 phases distinctes :

PHASE D'EMERGENCE

Il s'agit de préparer la proposition d'un périmètre et de la composition de la future CLE. Pour le SAGE de la Durance cette étape a été menée, entre 2017 et 2020, en concertation avec de nombreux acteurs via notamment le Comité Plénier de la Durance et les commissions thématiques qui s'y rattachent.

Cette étape de travail se finalise avec le dépôt officiel d'un dossier soumis au préfet, qui présente le territoire, les sujets mis à l'agenda du SAGE, la proposition d'un périmètre et d'une composition de la future CLE. Sur cette base, une consultation officielle est conduite par le Préfet et donne lieu à des [arrêtés préfectoraux fixant le périmètre du SAGE et la composition de la CLE](#).

NB : Le présent document est issu de cette première phase de travail

PHASE D'ELABORATION

Cette phase, qui débutera dès 2021, consistera en un état des lieux approfondi qui vise à partager une vision globale et à construire des stratégies collectives relatives aux différents enjeux identifiés. Il s'agira également de produire les documents du SAGE (définition des objectifs et des moyens figurant au PAGD, rédaction d'un règlement, élaboration de documents cartographiques et d'une évaluation environnementale).

Adopté par la CLE, le projet de SAGE sera présenté pour avis auprès de nombreuses instances. Une consultation officielle, avec enquête publique, sera conduite par le Préfet. Le Comité de bassin sera chargé de vérifier la compatibilité du SAGE avec le SDAGE ainsi qu'avec les autres SAGE. [Le SAGE sera ensuite approuvé par arrêté préfectoral](#).

LA PHASE DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI – EVALUATION

Une fois validé, le SAGE entrera en [phase d'application](#). C'est la CLE qui veillera à la mise en œuvre du SAGE et qui devra, au travers de son suivi, suivre les avancées du programme, les actions menées, les résultats obtenus vis-à-vis des objectifs fixés, etc.

Elle pourra également définir de nouveaux enjeux et objectifs collectifs. En parallèle, un examen du respect des préconisations réglementaires et de leur interprétation sera réalisé. Enfin, la CLE pourra établir un bilan annuel présentant son fonctionnement ainsi que les résultats du SAGE, qui, au besoin, pourra être révisé.

Réalisation

Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD) EPTB DURANCE

190, rue Frédéric Mistral | 13370 Mallemort

Direction Ressource en eau et Environnement

Contacts : Philippe Picon | philippe.picon@smavd.org

Véronique Desagher | veronique.desagher@smavd.org

Remerciements

Nous tenons à remercier l'ensemble des partenaires ayant contribué à l'élaboration du dossier de périmètre et de composition de la Commission Locale de l'Eau

CONTRIBUTEURS DES COMMISSIONS ET ASSEMBLEES D'ELUS :

- Membres du Comité Plénier Durance,
- Membres des commissions thématiques Durance,
- Elus ayant participé aux conférences des élus,
- Elus du SMAVD et de l'EPTB Durance,
- L'ensemble des partenaires techniques et financiers.

COMITE TECHNIQUE DE REDACTION DU DOSSIER DE PERIMETRE ET DE COMPOSITION DE LA CLE : Julie COLOMB (DREAL) - Flore DEPREZ (DREAL) - Claire FLOURY (Agence de l'eau)- Antoine GOURHAND (SMIGIBA) - Corinne GUIN (PNRV) - Joëlle HERVO (Agence de l'eau) - Ronan MARIE (CCVUSP) - Patrick MATHIEU (CD04) - Vincent MAYEN (Agence de l'eau) - Olivier NALBONE (CR SUD PACA) - Christophe PIANA (SMADESEP)- Philippe PIERRON (Agence de l'eau) – Sylvie PIQUENOT (Agence de l'eau) - Cédric PROUST (PNRL) - Jocelyne PROUTEAU (SMIGIBA) - Nathalie QUELIN (DREAL) - Christophe RAPUC (SMADESEP) - Caroline SAVOYAT (SMAB) - Claudine TREZZY (CD13) - Carolyne VASSAS (SMIGIBA) - Laura VINAI (SMAB), ainsi que toute l'équipe du SMAVD.